

Intitulé de la formation **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Recyclage Personnel Concepteur et/ou Encadrants**

Domaine Qualité, santé et sécurité au travail – Conduite en sécurité des engins Version 02/2026

Éligible CPF Non ☒ Oui ☐

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toute personne intervenant à proximité des réseaux doit disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Cette réglementation vise à renforcer la sécurité du personnel et à limiter les risques de dommages sur les réseaux.

L'AIPR est délivrée par l'employeur aux personnes concernées par cette autorisation. Elle est assortie d'une obligation de compétences.

Pour délivrer l'autorisation, l'employeur doit s'assurer des compétences des salariés amenés à intervenir à proximité des réseaux. L'acquisition ou la validation de ces prérequis peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une formation spécifique. Source : application de l'article R.554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié.

Objectifs

Objectif de la formation

Revoir la réglementation DT-DICT et ainsi se préparer à l'examen AIPR en tant qu'encadrant ou concepteur

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Mettre à jour les connaissances des encadrants ou concepteurs dans le cadre de la réglementation DT-DICT,
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Durée : 0,5 j de formation **Modalité :** Présentiel **Effectif :** De 1 à 10 personnes
soit **4h par stagiaire**

Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.

Public concerné

- **Profil concepteur :** personnel intervenant pour le compte du Responsable de projet (Conducteurs de travaux, personnels réalisant la détection ou le géoréférencement de réseaux), Chargés d'études, Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre.
- **Profil encadrant :** toute personne chargée par le Responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains, à savoir maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrages et

Prérequis et niveau d'entrée

- Avoir une expérience en tant que concepteur et/ou encadrant,
- Maîtrise de la langue française (lecture et compréhension) et de l'environnement Windows pour passage de l'épreuve d'examen de compétences en ligne.
- Être titulaire de l'attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux en tant qu'encadrant ou concepteur AIPR (à présenter au formateur lors du démarrage de la formation).

Programme de formation

personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR Concepteur / Encadrant,
- Moyens techniques PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia,
- Un livret de formation AIPR Concepteur / Encadrant.



AIPR

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- QCM en ligne

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. Les épreuves d'examen se déroulent sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MTES via Internet

Score minimal pour réussir à l'examen Concepteur/Encadrant : 48 points sur 80 points maximum.

La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur ou Encadrant) ou d'une Attestation d'échec si examen non réussi.

Examen qui sera réalisé sous surveillance.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour passer l'examen.



Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE



Sanction de la formation

- **Attestation de compétences** relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (réussite ou échec) permettant à l'employeur de délivrer ou pas l'A.I.P.R. « A.I.P.R. Préparation et conduite de projet » ou « A.I.P.R. Encadrement de chantiers de travaux ».
- **Taux de réussite sur les 2 profils :**
2021 : 100% / 2022 : 100% / 2023 : 100% / 2024 : 100% / 2025 : 67.25/80



Contenu de formation

THEORIE DE 3.50 HEURES

- Réglementation et Norme
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT – DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Documents réglementaires (déclarations de DT-DICT, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier



FORMATION CONTINUE
CAMPUS XII^e AVENUE



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII^e AVENUE

N° déclaration d'existence : 76 12 01010 12 - **SIRET :** 900 038 167 00012

Siège social : CAMPUS XII^e AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation
5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9

Site de Rodez : 5, rue de Bruxelles - **Site de Millau :** 38 boulevard de l'Ayrolle

Tél : 05 65 77 77 00 **Mail :** fpc@campus12avenue.fr **Web :** www.campus12avenue.fr

	– La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens – La cartographie, le marquage-piquetage – Lecture des repérages et affleurant – Les procédures de prévention en amont du chantier – L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention – Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires – Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents) – La règle des 4A (Arrêter les engins, Alerter les secours, Aménager un périmètre de protection, Accueillir les secours)
EXAMEN FINAL DE 0.50 HEURE	
	– Evaluation finale via le QCM de la plateforme nationale d'examen QCM-AIPR du MTES

Contact formation

Lionel DÉLÉRIS – 05 65 75 56 99 – l.deleris@campus12avenue.fr
 Anne JEANJEAN – 05 65 59 59 03 – a.jeanjean@campus12avenue.fr
 Céline LONGUET – 05 65 75 56 77 – c.longuet@campus12avenue.fr
 Chrystelle PERROT – 05 65 75 56 64 – c.perrot@campus12avenue.fr

Grands-comptes
 Secteur du Sud Aveyron
 Secteur du Nord et centre Aveyron
 Secteur Ouest Aveyron